

www.cnh-honfleur.net FICHE ENGAGEMENT SKIPPER¹

SKIPPER OU PROPRIETAIRE :

NOM Prénom : _____ TEL : _____ MAIL : _____

ADRESSE : _____

NB PERSONNES QUI COMPOSENT L'EQUIPAGE : _____ JE SOUHAITE ENTRE : _____ ET _____ PERSONNES ENTREPRISE

NOM ENTREPRISE²: _____

BATEAU :

NOM : _____ TYPE : _____ N° DE VOILE : _____

COULEUR DE COQUE : _____ LONGUEUR HT : _____ COEFFICIENT HN : BRUT _____ NET _____

LICENCE COMPETITION OBLIGATOIRE POUR TOUS LES MEMBRES DE L'EQUIPAGE

Possibilité de prise de licence temporaire Fédération Française de Voile le **vendredi soir** 6/9/2019.

Dans le tableau ci-dessous veuillez indiquer : - pour les Licenciés : nom, prénom et numéro de licence
- pour les Non licenciés : nom, prénom, date et lieu de naissance (15€ licence temporaire)

	NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	LIEU NAISSANCE	N° DE LICENCE
SKIPPER					
EQUIPIER					

J'accepte d'être soumis aux règles de classe et aux règles de jauge concernées, aux prescriptions de la Fédération Française de Voile, aux instructions de course et aux règles pour prévenir les abordages en mer (R.I.P.A.M.), je déclare avoir pris connaissance des différents règlements régissant cette épreuve, j'accepte sans aucune réserve ces règlements et j'ai bien noté en particulier « DECISION DE COURIR », un skipper est seul responsable de la décision de prendre le départ ou non ou de rester en course.

En outre, je reconnais que les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de décès ou de blessures ou en cas de dommages à tout bateau ou équipement. Mes équipiers sont informés de ces dispositions.

Signature du chef de bord

INSCRIPTION DES MAINTENANT (et au plus tard le 24/8/2019) à :

C.N.H. - 8 rue St Antoine - 14600 Honfleur - cnhregateentreprises@orange.fr

**Et ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT - par CHEQUE (à l'ordre du Cercle Nautique de Honfleur)
- par CARTE BLEUE au local du CNH**

	NOMBRE	MONTANT	TOTAL
LICENCE TEMPORAIRE		15 €	
REPAS – SOIREE ANIMEE à 29 € (adulte)³		29 €	
REPAS – SOIREE ANIMEE à 12 € (enfant)		12 €	
TOTAL			

Pré-inscription possible en ligne sur le site www.cnh-honfleur.net

¹ Remplir en lettre d'imprimerie

Tout désistement dans les 8 jours précédant la manifestation n'annule pas le montant dû et n'offre pas de possibilités de remboursement, sauf événement exceptionnel

² Si vous connaissez une entreprise ou si vous souhaitez régater avec la même entreprise que les années précédentes, veuillez indiquer son nom

³ Réservez vos repas au plus tard le 24/8/2019